

Séance du vendredi 09 juin 2023

Date de la convocation: 05/06/2023

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Nbr. vote pour: 13

Nbr. vote contre: 0

Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Camille LECAT, Céline MATHIEU, Loïc JEANJEAN, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Siméon LEFEBVRE, Olivier CHARTON

Représentés : Jean-Claude DAUTRY, Hervé PELLECUER, Daniel MATHIEU

Excusés :

Absents : Adrien RICARD

Secrétaire de séance : Céline MATHIEU

Objet: Demande de subvention au titre de la DETR pour l'acquisition de deux défibrillateurs - Commune de Ventalon en Cévennes - DE_2023_035

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Ventalon en Cévennes ne dispose actuellement d'aucun défibrillateur,

Considérant que l'acquisition de ce type d'équipements permettrait d'optimiser et de réduire le temps de prise en charge des personnes en situation d'arrêt cardiaque, et par là même de compenser la distance des centres médicaux et hospitaliers,

Considérant que ce type d'équipement sera indispensable au futur city stade communal, dont la réalisation est prévue à l'Ayrolle au second semestre 2023,

L'objectif de ce projet consiste en l'acquisition de deux défibrillateurs.

Afin de pouvoir réaliser cette acquisition, la commune de Ventalon en Cévennes souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		764,40 €	20 %
Emprunts		€	%
Sous-total autofinancement		764,40 €	20 %
Union européenne		€	%
Etat - DETR Sous-préfecture de Florac		3 057,60 €	80 %

Etat - autre (à préciser)		€	%
Conseil régional		€	%
Conseil départemental		€	%
Fonds de concours CC ou CA		€	%
Autres (à préciser)		€	%
Sous-Total subventions publiques *		3 057,60 €	80 %
Total H.T.		3 822,00 €	100,00 %

* dans la limite de 80 %

Le conseil municipal de Ventalon en Cévennes, après avoir délibéré, à l'unanimité, :

- ADOPTÉ l'opération d'acquisition de deux défibrillateurs et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

